Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 521 Voeu relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard

---

Le Conseil de Paris,

Considérant le protocole d'accord signé en 2014 entre la Ville de Paris et la RATP visant à construire 2 000 logements d'ici 2024 sur huit sites dans Paris, dont le dépôt Belliard ;

Considérant la volonté portée par Ile-de-France Mobilités et RATP d'électrifier la flotte de bus et ayant pour conséquence la nécessaire adaptation des dépôts ;

Considérant la nécessité d'aménager les centres bus en vue d'accueillir les nouveaux bus hybrides et électriques commandés par Ile-de-France Mobilités ;

Considérant le projet immobilier porté par RATP sur le dépôt Belliard visant à construire un ensemble bâti d'environ 25 000m² de surface de plancher, réparti entre 450 logements, bureaux, commerces et équipements sportifs ;

Considérant la concertation express et la grande urgence dans laquelle RATP et son promoteur se sont lancés ;

Considérant la densité du 18e, arrondissement le 3e plus dense de Paris (32 531 habitant.e.s par km² ; chaque habitant.e ne disposant que de 30m² d'espace), ville elle-même la plus dense d'Europe ;

Considérant la grande pauvreté en espace verts du quartier Amiraux-Simplon, malgré le square Henri Sauvage rue Boinod, le jardin du 122, rue des Poissonniers et le corridor végétal de la petite ceinture le long de la rue Belliard ;

Considérant le « jardin privatif planté, partagé entre habitants et usagers du programme » de 2 000m² ;

Considérant la nécessaire vision d'ensemble sur l'évolution d'une parcelle encadrée par les rues Belliard, Championnet et Poissonniers, représentant un front urbain conséquent pour le nord du quartier Amiraux-Simplon ;

Considérant le fait que RATP n'envisage la mutabilité / valorisation que de la moitié est de la parcelle concernée ;

Considérant l'opportunité de prolonger la rue de Clignancourt et son raccordement potentiel à la rue de Belliard figurant dans le projet ;

Considérant que RATP et son promoteur n'envisage pas le raccordement à la rue de Belliard dans un moyen terme, faute d'envisager la mutabilité de la partie ouest du dépôt ;

Considérant l'opportunité offerte par ce projet d'imaginer un aménagement global sur la parcelle.

Sur proposition de Pascal Julien, Sandrine Mées et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu la Ville de Paris:

- émette des réserves quant au projet en l'état ;
- demande à la Région Ile-de-France et à Ile-de-France Mobilités de contribuer financièrement au projet afin de rééquilibrer le projet immobilier et d'en limiter son impact sur la densité du quartier;
- demande à la RATP de revoir la densité du projet à la baisse et son ouverture sur le quartier et sa végétalisation à la hausse, et lance au plus vite et en parallèle une étude globale sur l'avenir de la parcelle au regard de l'évolution des activités de la régie, intégrant l'ouverture sur la rue Belliard depuis la rue de Clignancourt.